

# **BILAN INDIVIDUEL**

**POUR ASSURÉS  
EN ARRÊT DE TRAVAIL,  
AU BÉNÉFICE D'INDEMNITÉS  
PERTE DE GAIN**

## **PUBLIC CIBLE ET OBJECTIFS**

La prestation de bilan que nous vous proposons s'adresse aux assurés touchant des indemnités perte de gains pour lesquels il est nécessaire de définir rapidement des pistes de réinsertion professionnelle réalistes leur permettant de retrouver une capacité de gain équivalente à leur revenu avant l'atteinte à la santé.

- ➔ Pour l'assurance : diminuer au maximum la période avant la réinsertion sur le marché de l'emploi et ainsi le montant des indemnités versé pour la perte de gain.
- ➔ Pour l'assuré :
  - ✓ reconnaître et valoriser les compétences mises en œuvre dans leurs expériences professionnelles et dans leur vie extraprofessionnelle
  - ✓ définir les compétences qui peuvent être transférées
  - ✓ prendre conscience de leurs intérêts, aspirations professionnelles, motivations et attentes par rapport au travail
  - ✓ se situer quant à leur niveau scolaire, leurs points forts et leurs lacunes quant à leurs aptitudes
  - ✓ valider un projet de réadaptation professionnelle ou identifier des pistes de réinsertion réalistes en fonction de leurs limitations actuelles inhérentes à leur problème de santé
  - ✓ définir un projet de réinsertion professionnelle, ainsi qu'un plan d'action pour sa réalisation

## **MÉTHODES ET MOYENS**

- ➔ Entretiens individualisés de conseil en orientation
- ➔ Outils de bilan selon la méthode Retravailler
- ➔ Outils adaptés de la démarche de portfolio de compétences d'après la méthode de Ginette Robin
- ➔ Questionnaires d'intérêts, personnalité, valeurs
- ➔ Tests d'aptitudes
- ➔ Référentiels de compétences
- ➔ Documentation professionnelle

## CONTENU ET DÉROULEMENT

**Le premier contact (téléphone, e-mail ou entretien tripartite) se fait entre le case manager et le psychologue conseiller en orientation de Retravailler-CORREF. Le bilan se déroule en quatre étapes :**

- |  |  |
|--|--|
| <b>1° Initialisation</b>                                     | <b>Entretien d'entrée dans la démarche avec l'assuré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Exploration des attentes, analyse des besoins</li><li>→ Information sur les modalités de travail</li><li>→ Définition des objectifs</li><li>→ Établissement d'un contrat d'intervention</li></ul>   |
| <b>2° Investigation</b><br>(à choix en fonction des besoins) | <b>Évaluation des aptitudes et des potentialités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Tests d'aptitudes</li><li>→ Évaluation des acquis scolaires</li><li>→ Comparaison à des populations de référence en fonction des professions visées</li></ul> <b>Bilan de compétences</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Identification des compétences clés</li><li>→ Identification des manques éventuels en comparaison avec des référentiels de compétences</li></ul> <b>Bilan des intérêts, valeurs, besoins professionnels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Questionnaires</li></ul> <b>Bilan de personnalité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Tests de personnalité</li></ul> |
| <b>3° Orientation</b>  | <b>Projet de réinsertion professionnelle et plan d'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Analyse du processus de changement</li><li>→ Réflexion sur les obstacles et freins personnels</li><li>→ Élaboration d'un projet mobilisateur et réaliste</li><li>→ Confirmation / infirmation d'un projet existant</li><li>→ Documentation sur les professions, les formations</li><li>→ Définition d'un plan d'action pour la réalisation de son projet</li></ul>   |
| <b>4° Restitution</b>  | <b>Entretien tripartite et rapport de synthèse</b>   |

## **ORGANISATION DE LA DÉMARCHE**

L'ensemble de la démarche comprend :

- en moyenne 10h d'entretien avec l'assuré
- un tripartite de synthèse avec l'assuré et le case manager
- l'analyse et la correction des outils
- la recherche et la mise à disposition d'informations professionnelles
- la rédaction d'un rapport de synthèse

Durée : 3 mois maximum

## **TRAVAIL PERSONNEL**

Entre chaque entretien, les assurés devront consacrer environ 2 à 4 heures de travail personnel.

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Une offre modulable en fonction de la situation et des objectifs particuliers est négociable.

Les entretiens se déroulent dans les locaux de Retravailler-CORREF.

Les assurés doivent être volontaires pour effectuer ce bilan qui demande un fort engagement personnel.